



MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal du Lieu

Le Lieu, le 3 août 2026

Préavis municipal n° 07/2026

Rénovation du refuge de la Christine

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) Objet du préavis

Ce préavis a pour objet la rénovation du refuge « La Christine » qui vieux de plus de 70 ans se trouve aujourd'hui être dans un état de délabrement avancé.

2) Préambule

Le présent préavis a été rédigé sur la base d'une étude réalisée par M. Nicolas Allamand dans le cadre d'un travail de stage pratique sous la responsabilité de notre garde-forestier de l'époque, M. Marc Meylan.

Le but de ce travail était de présenter à la Municipalité les moyens nécessaires pour rénover le refuge de « La Christine » et de servir de fil rouge pour les démarches à entreprendre.

Rappelons à toutes fins utiles que l'entretien et la rénovation des refuges incombent aux propriétaires, en l'occurrence la Commune, et que dans son préavis 01/2016, cette dernière s'est engagée à conserver et restaurer les cabanes lui appartenant.

En vue de la fusion des communes de la Vallée de Joux, ce projet a été soumis en séance d'Intermunicipalité du 22 janvier 2026 et a obtenu l'aval de l'assemblée.

Finalement, nous avons remis le dossier aux instances cantonales pour une enquête préalable.

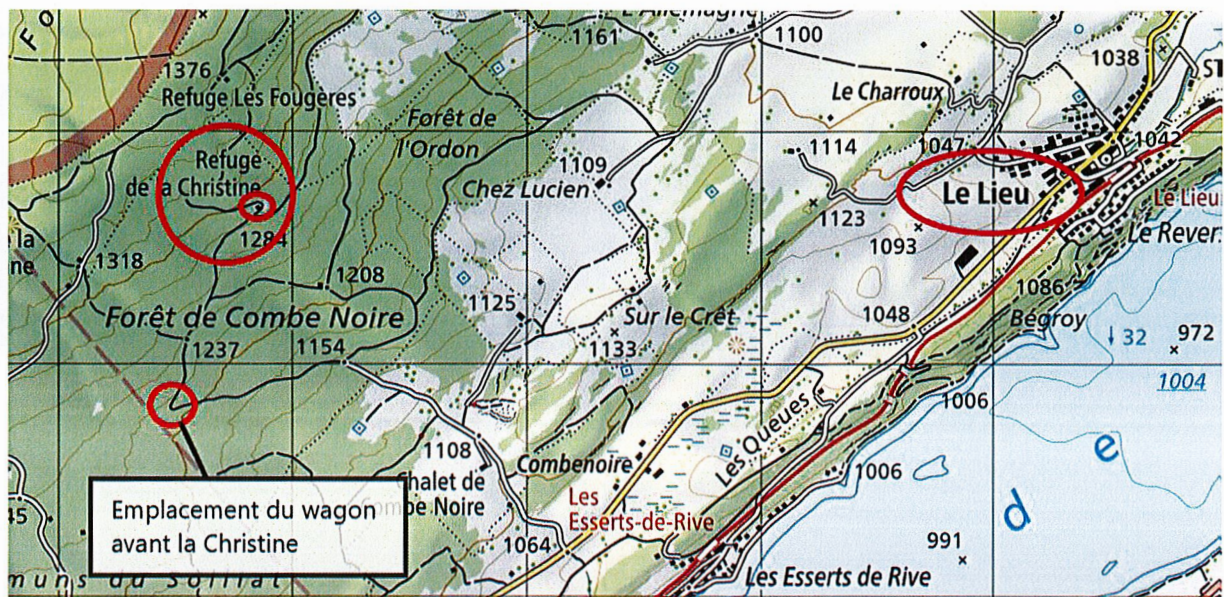
3) Bref historique

« La Christine » a été construite en 1953 par le garde-forestier, M. Charles Massi, afin de remplacer un ancien wagon de train qui servait de logement aux ouvriers forestiers saisonniers.

À cette époque, la forêt du Risoud faisait l'objet d'une exploitation forestière importante. Le bâtiment, entièrement réalisé à la hache et à la scie, témoigne des techniques de construction de l'époque. Il servait à la fois de refuge pour les ouvriers et d'écurie pour les chevaux de trait, avec un espace de stockage du fourrage à l'étage.

4) Situation actuelle

Vous trouverez sur la carte ci-dessous l'emplacement du refuge de la Christine :



Aujourd'hui, le refuge est utilisé par les bûcherons comme abri mais son usage ne s'arrête pas là.

Il est ouvert au public toute l'année et attire grand nombre de personnes enthousiastes de trouver un abri dans la forêt.

Se trouvant sur des itinéraires de randonnées, il est prisé par les marcheurs et les adeptes de VTT.

Finalement il est proche de la Grande Tête, un des plus beaux points de vue de notre Commune.

Vous trouverez ci-dessous quelques photographies qui illustrent la vétusté de l'ouvrage.



5) Projet

Le projet, notamment basé sur l'étude mentionnée dans le préambule, consiste à refaire le refuge à neuf, au même emplacement et selon les dimensions existantes avec comme contrainte de pouvoir accueillir 6 à 8 personnes.

Ce projet comprend dès lors le démantèlement du refuge actuel, y compris la dalle sous ce dernier, afin de pouvoir bâtir un nouveau refuge sur des bases saines.

Plusieurs variantes ont été élaborées à savoir :

- lambris, madrier ou bois ronds

Sur la base de plusieurs critères (techniques, économiques, esthétiques, etc.), la variante en bois ronds a été retenue. Elle permet de garder l'aspect générale du refuge et de valoriser du bois local brut, ainsi que le travail de nos employés.

Cette variante consiste en un carré de 4m de côtés avec une structure en bois ronds (fuste) avec un avant toit dépassant de 5 m et un toit à 2 pans.

Après rénovation, la cabane devrait ressembler à cela (Refuge de la Rinaldi) :



Vous trouverez en annexe du préavis les plans du refuge.

6) Coûts des travaux

Les coûts ont quant à eux été revus et mis à jour pour être au plus proche de la réalité du moment.

Les coûts totaux s'élèveraient (y compris les heures internes des employés communaux) à CHF 130'000.- dont CHF 66'000.- de main d'œuvre interne, soit des coûts externes de CHF 64'000.-

Autorisation	CHF	5'900.00
Démantèlement	CHF	2'600.00
Génie civil	CHF	21'500.00
Fournitures / matériaux	CHF	24'000.00
Construction	CHF	47'500.00
Aménagement intérieur	CHF	13'500.00
Aménagement extérieur	CHF	3'000.00
Total I	CHF	118'000.00
Divers et imprévus par rapport au devis 10 %	CHF	12'000.00
Total II	CHF	130'000.00

Les présents travaux pourraient être financés intégralement par un prélèvement sur la réserve pour Droit du Risoud dont le montant au 31 décembre 2025 se montait à CHF 131'313.77.

7) Financement et amortissement

La Municipalité propose de financer ces travaux, par la trésorerie courante, par :

- Un prélèvement de CHF 130'000.- au compte 9282.9 Réserve Droit du Risoud

Ceci n'entraîne pas de modification de l'endettement (endettement au 31.12.2025 : CHF 7'985'560.23 + CHF 568'750.- pour des projets déjà accordés en 2026) en regard d'un plafond d'endettement de CHF 15'000'000.-.

L'avantage de cette manière de faire permet d'amortir immédiatement ces travaux. De ce fait, nous ne supporterons pas la charge de l'amortissement durant 30 ans.

8) Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 07/2026
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- 1) D'autoriser le financement de CHF 130'000.- pour les travaux de rénovation du refuge de la Christine.
- 2) D'autoriser le prélèvement de CHF 130'000.- au compte 9282.9 Réserve Droit du Risoud

Au nom de la Municipalité


La Syndique
Sylvie Aubert Brühlmann


LE LIEU


La Secrétaire
Irène Darbellay

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2026.

Municipal responsable : Charles Fontannaz

Annexes : plans du refuge

Commission chargée de l'étude du préavis :

M. Mathieu Rochat, convocateur
M. Marc Dépraz
M. Didier Rochat
Mme Marianne Meylan
M. Julien Viquerat